



**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-PAMPHILE**

Aux Contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, directeur général de la susdite municipalité,

Que le règlement 2018-003 concernant l'adoption d'un code d'éthique et déontologie des élus a été adopté à la séance du conseil du 5 février 2018.

Que le règlement contient des mesures visant l'intégrité, la prudence dans la poursuite de l'intérêt public, le respect envers les autres membres du conseil, la loyauté envers la municipalité et la recherche de l'équité.

Des règles de conduite sont également adoptées pour prévenir les conflits d'intérêts, pour éviter les abus de confiance et la malversation.

Le règlement est disponible pour consultation au bureau du soussigné.

Donné à Ville de St-Pamphile, ce 14^e jour de février de l'an deux mille dix-huit.

Richard Pelletier,
Directeur général